

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015



Date de publication : 2015/09/24

Numéro de FDS : SVG3 Gravel Guard Rocker Guard Coating Beige 550g_FR

Date De Révision : 2019/08/26

Numéro De Révision : 3

SVG3 Gravel Guard Rêvetement beige pour bas de caisse, aérosol

1. IDENTIFICATION

Nom de Produit: SVG3 Gravel Guard Rêvetement beige pour bas de caisse, aérosol

Description de Produit: Enduit pour Bas de Caisse, Beige, Enduit d'aérosol 550 g.

Utilisation Générale: Enduit d'aérosol, Utilisation des Véhicules à Moteur Seulement.

Non destiné à la vente aux E-U.

Nombre Courant/Code de Produit: SVG3 / 24006

Famille Chimique: Enduit organique

Formule Moléculaire: Mélange

Le Fabricant ou Le Fournisseur

Dominion Sure Seal Ltd.
6175 Danville Road, Mississauga
Ontario, Canada L5T 2H7
Fax: 905-670-5174
www.dominionsureseal.com
Service à la clientèle: 905-670-5411

Numéros de Téléphone d'Urgence (24 H)

CANUTEC : (613) 996-6666
CHEMTREC : (800) 424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

Risques pour la santé:

Irritation cutanée., Catégorie 2

Toxicité pour certains organes ciblés (exposition unique), Catégorie 3 (des effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes ciblés (expositions répétées), Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction., Catégorie 2

Dangers physiques:

Aérosols inflammables, Catégorie 1

Gaz sous pression

Asphyxiants simples, Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Toluène et Fraction légère du solvant naphta



Flamme



Cylindre de
gaz



Marque
d'exclamation



Risque
pour la
sant 

Mot indicateur: DANGER.

Mention de danger

H222: A rosol extr mement inflammable.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315: Provoque une irritation cutan e.

H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H373: Risque pr sum  d'effets graves pour le syst me nerveux central   la suite d'expositions r p t es ou d'une exposition prolong e .

H361: Susceptible de nuire   la fertilit  ou au f etus .

H600: Peut d placer l'oxyg ne et causer rapidement la suffocation.

Conseil de prudence

Pr vention:

P201: Se procurer les instructions sp ciales avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de s curit .

P210: Tenir   l' cart de la chaleur, des surfaces chaudes, des  tincelles, des flammes nues et des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251: Un r cipient sous pression: Ne pas percer ni jeter au feu, m me apr s usage.

P264: Se laver les mains soigneusement apr s manipulation.

P260:  viter de respirer les brouillards, les vapeurs ou les a rosols.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventil .

P280: Porter des gants de protection et un  quipement de protection des yeux.

Intervention:

P308+P313: EN CAS d'exposition prouv e ou suspect e: consulter un m decin.

P302+P350: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec pr caution et abondamment   l'eau et au savon.

P332+P313: En cas d'irritation cutan e: consulter un m decin.

P362+P364: Enlever les v tements contamin s et les laver avant de les porter   nouveau.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la victime   l'air frais et l'installer de fa on qu'elle puisse respirer ais ment.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un m decin si vous vous sentez mal.

Entreposage:

P410+P412: Prot ger du rayonnement solaire. Ne pas exposer   une temp rature sup rieure   50  C/122  F.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventil . Maintenir le r cipient ferm  de mani re  tanche.

P405: Garder sous clef.

 limination:

P501:  liminer le contenu/r cipient conform ment aux r glementations locales, r gionales et nationales.

Dangers non classifi s ailleurs: Aucune donn es disponibles.

Survot des urgences

Pr occupations imm diates: A rosol extr mement inflammable. Nocif si inhal . Risque possible de dommages pour l'enfant   na tre. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. La vapeur r duit la disponibilit  de l'oxyg ne pour respirer.

SVG3 Gravel Guard Rêvetement beige pour bas de caisse, aérosol

Commentaires: Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques.

Voir la section 11 pour plus d'information sur les effets pour la santé.

Voir la section 12 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.

Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Conteneurs de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits. L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

3. COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
Toluène	41 - 43	108-88-3
Propane	14 - 16	74-98-6
Fraction légère du solvant naphta	12 - 13	64742-89-8
Carbonate de calcium (l'ingrédient non dangereux)	8.5 - 9.5	1317-65-3
Isobutane	6 - 8	75-28-5
Dioxyde de titane	1.5 - 2.5	13463-67-7
Méthanol	0.35 - 0.45	67-56-1

Commentaires: À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact des yeux: En cas de contact, rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau en lavant alternativement chaque paupière jusqu'à ce que toute trace du produit ait disparu (au moins 15 minutes). Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Contact de Peau: Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissement. Donner un verre d'eau ou de lait à la victime. Contacter un médecin ou un centre anti-poison immédiatement. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente.

Inhalation: Transporter à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Signes et Symptômes d'Exposition Excessive

Contact des yeux: Moyennement irritant pour les yeux. Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Contact de Peau: Le contact est irritant pour la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Ingestion: Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion. Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

Inhalation: L'inhalation de concentrations élevées de gaz, vapeur, brouillard et poussières peut être dangereuse. Susceptible de provoquer maux de tête et vertiges. Des concentrations élevées de vapeur peuvent entraîner une somnolence. Des concentrations élevées de vapeur peuvent remplacer l'oxygène dans espaces clos et causer l'asphyxie.

SVG3 Gravel Guard Rêvetement beige pour bas de caisse, aérosol

Notes à l'intention du médecin: Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.

Informations supplémentaires: Aucune données disponibles.

5. MESURES DE COMBAT DES INCENDIES

Propriétés inflammables: Aérosol extrêmement inflammable. Peut spontanément former des mélanges détonants au point d'éclair ou au-delà. Le produit peut être mis à feu par décharge statique.

Moyens D'Extinction: Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué.

Produits De Combustion Dangereux: En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion.

Procédures de Combat Contre le Feu: La pression à l'intérieur des récipients peut monter en cas d'exposition à la chaleur (au feu).

Équipement de Combat Contre le Feu: Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Sensibilité aux décharges statiques: Le produit est sensible aux décharges statiques.

Sensibilité aux impacts mécaniques: Le produit est probablement sensible aux impacts mécaniques. Ne pas perforer le contenant. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer au-dessus de 120 °F (49 °C).

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Petit Écoulement: Les particules très fines pouvant provoquer un feu ou une explosion, éliminer toutes les sources d'ignition. Circonscrire la fuite de liquide avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser de matière combustible comme la sciure. Balayer le matériau en veillant à ne pas soulever de poussières. Le placer dans un conteneur approprié en vue de son élimination et fermer hermétiquement.

Précautions au Niveau de L'Environnement

Écoulement Dans L'Eau: Ne pas vidanger dans un égout.

Écoulement Sur La Terre: Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

Équipement Spécial De Protection: Immédiatement nettoyer les écoulements en observant les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Procédures Générales: Respecter tous les règlements nationaux, provinciaux et locaux sur l'entreposage, la manipulation, la distribution et l'élimination des liquides inflammables.

Manipulation: Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer au-dessus de 120 °F (49 °C). Utiliser seulement dans une zone bien ventilée. Ne pas utiliser en présence de flamme nue ou d'étincelles. Ne pas perforer le contenant. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards d'aérosol. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver avec soin après la manipulation.

Entreposage: Éviter chaleur et flammes. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas incinérer.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Rûgles d'Exposition

COMPOSANTES DANGEREUSES SELON OSHA / SIMDUT 2015				
Nom chimique	Les Limites d'Exposition Professionnelle			
			ppm	mg/m ³
Toluène	NET/PEL de l'OSHA	TWA	200	--
		STEL	300	--
	CMA de l'ACGIH	TWA	20	75
	REL du NIOSH	TWA	100	375
STEL		150	560	
Propane	NET/PEL de l'OSHA	TWA	1000	1800
	CMA de l'ACGIH	TWA	1000	--
	REL du NIOSH	TWA	1000	1800
Fraction légère du solvant naphta	REL du NIOSH	TWA	--	350
		STEL	--	1800
Carbonate de calcium (l'ingrédient non dangereux)	NET/PEL de l'OSHA	TWA	[1]	15 [1]
		TWA	[2]	5 [2]
	REL du NIOSH	TWA	[3]	10 [3]
		TWA	[4]	5 [4]
Isobutane	CMA de l'ACGIH	STEL	1000	--
	REL du NIOSH	TWA	800	1900
Dioxyde de titane	NET/PEL de l'OSHA	TWA	-- [1]	15 [1]
	CMA de l'ACGIH	TWA	-- [1]	10 [1]

NOTES DE BAS DE PAGE DU TABLEAU:

1. Poussière - fraction totale.
2. Poussière - la fraction respirable.
3. Poussières totales.
4. La fraction respirable.

Contrôles D'ingénierie: Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Équipement de Protection Individuelle

Yeux et Visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Contact de Peau: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Respiratoire: Un masque à gaz filtrant agréé NIOSH/MSHA avec une cartouche ou un boîtier à vapeurs organiques peut être acceptable dans certains cas où les concentrations en suspension dans l'air devraient dépasser les limites de sécurité.

Tenue de Protection: Sans objet pour les contenants aérosols.

Pratiques d'Hygiène au Travail: Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Oter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant des les réutiliser.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique : Liquide, sans propulseurs d'aérosol

Odeur	: Aromatique
Seuil Olfactif	: Aucunes donn�es disponibles.
Apparence	: A�rosol
Couleur	: Beige
pH	: Sans objet
% Compos�s Volatils	: 76 � 78% p/p
Point d'�clair et M�thode	: 4 �C Setaflash Creuset Ferm� (Tolu�ne) [la plus basse valeur connue du concentr� a�rosol]
Limites d'Inflammabilit�	: 1.2 � 7.1
Notes:	Bas� sur des donn�es pour le tolu�ne.
Temp�rature D'Autoignition	: 480�C
Notes:	Bas� sur des donn�es pour le tolu�ne [la plus basse valeur connue du concentr� a�rosol]
Pression de la Vapeur	: 38 - 50 psig � 20�C
Densit� de Vapeur	: > 1 (l'air = 1)
Point d'�bullition	: 110�C, tolu�ne [la plus basse valeur connue du concentr� a�rosol]
Point de Cong�lation	: Aucunes donn�es disponibles.
Point de Fusion	: Aucunes donn�es disponibles.
Solubilit� dans l'Eau	: Presque insoluble
Taux d'�vaporation (Ac�tate de n-butyle = 1)	: > 1
Densit�	: 0.955 - 0.970 g/ml � 20�C
Notes:	Une estimation de la densit� du concentr� a�rosol.
Viscosit�	: > 100 cps
Contenu de COV	: � 2.05 g O ₃ / g product [� 78% p/p ; � 640 g/l]
Propri�t�s Oxydantes	: Aucun

Commentaires:**La D claration de l'inflammabilit :**

L'inflammabilit  d'un a rosol vaporis  est d termin  par la projection de la flamme ou son retour en arri re.

Inflammabilit�:	Oui
Projection de la flamme de l'a�rosol:	> 45 cm mais < 100 cm
Retour en arri�re:	Oui

10. STABILIT  ET R ACTIVIT 

Risque R actif : Non

Polym risation Dangereuse: Occurrence peu probable.

Stabilit : Stable.

Conditions    viter: Tenir loin des flammes et de tout objet produisant des  tincelles. Ce contenant peut

SVG3 Gravel Guard Rêvetement beige pour bas de caisse, aérosol

exploser s'il est chauffé.

Réactions Dangereuses Possibles: Aucunes données disponibles.

Produits de Décomposition Nocifs: Monoxyde de carbone et autres gaz toxiques.

Matériaux Incompatibles: Matériaux oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL ₅₀ orale mg/kg (rat)	DL ₅₀ cutanée mg/kg (lapin)	CL ₅₀ par inhalation mg/l
Toluène	7000 6400 5500	12,270	49.0(rat;4h) 30.0(souris;2h) 19.9(souris;7h)
Propane	Sans objet	Sans objet	>800,000 ppm (rat,15m) [>1443 mg/L]
Fraction légère du solvant naphta	> 2000	> 3000	>23(rat;4h) >33;<42(rat;4h)
Carbonate de calcium (l'ingrédient non dangereux)	6450(rat) 6450(souris)	Aucunes données disponibles.	Aucunes données disponibles.
Isobutane	Sans objet	Sans objet	658(rat;4h) 570,000 ppm (rat;15m) 680(souris;2h)
Dioxyde de titane	> 10,000	Aucunes données disponibles.	Aucunes données disponibles.
Méthanol	6200(rat) 5630(rat) 7300(souris)	15,800	83.9(rat;4h)

Toxicité cutanée aiguë DL₅₀: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

Toxicité orale aiguë DL₅₀: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

Toxicité par inhalation aiguë CL₅₀: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Aiguë par inhalation ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >20 mg/l/4h (vapeurs) and >5 mg/l/4h (buées).

Remarques: < 5% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel. (Consulter les informations concernant la toxicité des composants).

Les principales voies d'exposition:

Contact Oculaire. Contact Cutané. Inhalation.

Irritation cutanée / Corrosion cutanée: Contient: Toluène et Fraction légère du solvant naphta. Provoque une irritation de la peau. Le mélange est classifié comme: Irritant cutané, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritant cutané, catégorie 2). Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Irritation oculaire / Lésions oculaires graves: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à l'irritation oculaire ne sont pas respectés. Moyennement irritant pour les

yeux.

Sensibilisant respiratoire / Cutan : Sur la base des donn es disponibles, les crit res de classification de ce m lange quant   la sensibilisation cutan e/respiratoire ne sont pas respect s (< 0.1% des ingr dients classifi s comme sensibilisateurs cutan s, cat gorie 1 ou sous-cat gorie 1A et < 1.0% des ingr dients classifi s comme sensibilisateurs cutan s/ respiratoires, sous-cat gorie 1B).

Mutag nicit  sur les cellules germinales: Sur la base des donn es disponibles, les crit res de classification de ce m lange quant   la Mutag nicit  des Cellules Germinales ne sont pas respect s (< 0.1% des ingr dients classifi s comme Mutag nes de Cellules Germinales, cat gorie 1A ou 1B et <1.0% des ingr dients classifi s comme Mutag nes de Cellules Germinales, cat gorie 2).

Carcinog nicit 

Nom chimique	Statut NTP	Statut CIRC	Statut OSHA	Autre
Tolu�ne	--	3	--	A4 (ACGIH)
Propane	--	--	--	--
Fraction l�g�re du solvant naphta	--	--	--	--
Carbonate de calcium (l'ingr�dient non dangereux)	--	--	--	--
Isobutane	--	--	--	--
Dioxyde de titane	--	2B	--	A4 (ACGIH)
M�thanol	--	--	--	--

Remarques: Sur la base des donn es disponibles, les crit res de classification de ce m lange quant   la Canc rog nicit  ne sont pas respect s (< 0.1% des ingr dients classifi s comme la Canc rog nicit  , cat gorie 1A ou 1B and < 1.0% des ingr dients classifi s comme la Canc rog nicit , cat gorie 2). Le CIRC classe le dioxyde de titane dans le groupe 2B (possiblement canc rog ne pour les humains). Le dioxyde de titane: s'applique seulement aux poussi res respirables. Le Dioxyde de titane dans ce produit est inextricablement li  et ne pr sente donc aucune possibilit  d'exposition au cours des conditions normales d'utilisation de ce produit ou en cas d'urgence pr visible.

Toxicit  pour la reproduction: Le m lange est classifi  comme: Toxicit  pour la Reproduction, cat gorie 2, sur la base des donn es des ingr dients en utilisant les limites de seuil/concentration(≥ 0.1% des ingr dients classifi s comme Toxicit  pour la Reproduction, cat gorie 2). Susceptible d'avoir des effets contraires sur la reproduction. Risque possible de dommages pour l'enfant   na tre (Tolu ne).

Toxicit  pour certains organes cibles - exposition unique: Contient: Tolu ne et Fraction l g re du solvant naphta. Le m lange est classifi  comme: Toxicit  Sp cifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, cat gorie 3, sur la base de la somme des donn es des ingr dients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 20% de la somme de tous les ingr dients classifi s comme Toxicit  Sp cifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, cat gorie 3 [Des effets narcotiques]). Susceptible de provoquer une grave d pression du syst me nerveux (perte de conscience). Des concentrations  lev es de vapeur peuvent entra ner une somnolence. Susceptible de provoquer maux de t te et vertiges.

Toxicit  pour certains organes cibles - expositions r p t es: Contient: Tolu ne. Le m lange est classifi  comme: Toxicit  Sp cifique pour un Organe Cible - Exposition R p t e, cat gorie 2, sur la base des donn es des ingr dients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 1.0% des ingr dients classifi s comme Toxicit  Sp cifique pour un Organe Cible - Exposition R p t e, cat gorie 2). Une inhalation prolong e peut  tre dangereuse. L'exposition chronique   des solvants organiques tels que Tolu ne a  t  associ e   divers effets toxiques sur les neurones dont des l sions permanentes du cerveau et du syst me nerveux. Les sympt mes comprennent: perte de m moire, perte de facult s intellectuelles et perte de coordination. Un contact prolong  et r p t  peut provoquer des pertes adipeuses et un dess chement de la peau qui peuvent entra ner irritation de la peau et dermatite ( ruption cutan e).

Danger par aspiration: Sur la base des donn es disponibles, les crit res de classification de ce m lange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respect s (< 10% des ingr dients classifi s comme Risques d'Aspiration, cat gorie 1 et/ou viscosit  du m lange > 20.5 mm2/s   40  C).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données sur l'Environnement: Aucunes données disponibles.

Information Écotoxicologique: Aucunes données disponibles.

Bioaccumulation/l'Accumulation: Aucunes données disponibles.

Distribution: Aucunes données disponibles.

Toxicité Aquatique (Aiguë): Aucunes données disponibles.

Information sur l'Évolution Chimique: Aucunes données disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Méthode d'Élimination: Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

Élimination du Produit: Lorsque le contenant est vide, bouton-poussoir pour réduire toute la pression et disposer du récipient et du contenu non utilisé conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

14. INFORMATIONS REGARDANT LE TRANSPORT

DOT (Département des Transports)

Nom Propre d'Expédition : Aérosols, Inflammable

Classe/Division de Danger Principal: 2.1

Numéro UN/NA : 1950

Groupe d'Emballage : N/A

Étiquette : Classe 2.1, Gaz inflammable

Autres Informations sur l'Expédition:

Avec un emballage intérieur < 1.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée selon DOT 173.306.

Manifeste (OMI/IMDG)

Appellation Réglementaire : Aérosols

Numéro UN/NA : 1950

Classe/Division de Danger Principal: 2.1

Groupe d'Emballage : N/A

Polluant Marin : Aucun

Étiquette : Classe 2.1, Gaz inflammable

Remarque: Avec un emballage intérieur < 1.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée.

Règlement sur le Transport de Marchandises Dangereuses au Canada

Appellation Réglementaire : Aérosols, Inflammable

Numéro UN/NA : 1950

Classe/Division de Danger Principal: 2.1

Groupe d'Emballage : N/A

Étiquette : Classe 2.1, Gaz inflammable

Note TMD:

Avec un emballage intérieur < 1.0 L, cette composante peut être expédiée comme Quantité Limitée selon TMD

15. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

ÉTATS UNIS

Catégorie de Risque de la Section 311/312 de la SARA

311/312 DANGERS POUR LA SANTÉ: Effets narcotiques, Toxicité pour la reproduction., Asphyxiants simples, Irritation cutanée., Toxicité sur organes ciblés (exposition répétée)

311/312 Les dangers physiques: Aérosols inflammables, Gaz sous pression

Les Produits Chimiques Toxiques de la Section 313 d'EPCRA

Nom chimique	Poids %	numéro CAS
Toluène	41 - 43	108-88-3

EPCRA Section 302 Extremely Hazardous Substances

EPCRA Status:

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

CERCLA Substances Dangereuses et Quantité Rapportable (QR)

Nom chimique	Poids%	QR
Toluène	41 - 43	1,000
Méthanol	0.35 - 0.45	5,000

TSCA (Acte sur le Contrôle des Substances Toxiques)

Statut Selon le TSCA:

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.


LPA 112(b) Polluant d'Air Dangereux

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
Toluène	41 - 43	108-88-3
Méthanol	0.35 - 0.45	67-56-1

LPA 112(r) - La Liste de Substances pour la Prévention des déversements accidentels de produit chimique:

Nom	No CAS	La Quantité seuil (QS)
Propane	74-98-6	10,000
Butane	75-28-5	10,000

Proposition 65 de la Californie:

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris les agents chimiques énumérés ci-dessous, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SVG3 Gravel Guard Rêvetement beige pour bas de caisse, aérosol

Nom chimique	Poids%	Répertorié
Toluène	41 - 43	<ul style="list-style-type: none">• Toxicité sur le développement• Organes reproductifs de la femme
Dioxyde de titane	1.5 - 2.5	<ul style="list-style-type: none">• Cancer
Méthanol	0.35 - 0.45	<ul style="list-style-type: none">• Toxicité sur le développement

Norme de Communication de Risque de l'LSST (29 CFR 1910.1200):

Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).

Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

CANADA

Symbole et Classification de Danger pour le SIMDUT

Voir la section 2 pour plus d'information.

Statut de Normalisation selon le SIMDUT:

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Classification de SIMDUT:

Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

LCPE - L'Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP):

Nom	No CAS	No Partie INRP
Toluène	108-88-3	1A, 5 (COV)
Fraction légère du solvant naphta	64742-89-8	5 (COV)
Propane	74-98-6	5 (COV)
Butane (tous les isomères)	75-28-5	5 (COV)

Liste des Substances Domestiques (DSL) / Liste des Substances Non-Domestiques (NDSL):

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Commentaires La Teneur en COV -- Voir la section 9.

16. AUTRES INFORMATIONS

Raisons de Délivrance: NOUVEAU

Approuvé Par: Jim Gordon **Titre:** Chemiste de R&D

Préparé Par: Conformité réglementaire

Date De Révision: 2019/08/26

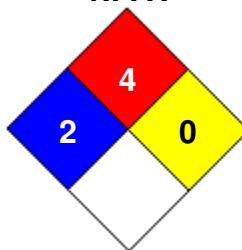
Pour Information Contacter: 905-670-5411

Sommaire des Révisions: Cette fiche signalétique remplace le 2019/08/23 FS.

CLASSIFICATION POUR LE HMIS

SANTÉ	*	2
INFLAMMABILITÉ		4
RISQUE MATÉRIEL		0
PROTECTION PERSONNELLE		B

CODES POUR LE NFPA



Classification d'entreposage NFPA 30 / 30B: Aérosol de niveau 2

Notes Supplémentaires du Fabricant: Aucun

Sources de Données: Pas disponible

Informations Supplémentaires pour la FDS:

N/AV Pas disponible

N/AP Sans objet

ND Pas encore déterminé

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

LPA La Loi sur la Propreté de l'Air

RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation

LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement

CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement

EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté

IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer

MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines

NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail

NTP Programme Nationale de Toxicologie

LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail

SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement

SIMDUT Systême d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

Déclarations Générales: Aucun

Commentaires: Aucun

Dénégation de Responsabilité du Fabricant: L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.